



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
du Conseil d'État

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Pascal Thill
☎ 247 - 82955

Luxembourg, le 15 AVR. 2021

SCL : L 5467 - 669 / nb

V/ réf. 52.789

Doc. parl. 7273

Objet : Projet de loi relatif aux contrôles officiels des produits agricoles.

Monsieur le Président,

À la demande du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, j'ai l'honneur de vous saisir d'amendements gouvernementaux relatifs au projet de loi sous rubrique.

À cet effet, je joins en annexe le texte des amendements avec un commentaire ainsi qu'une version coordonnée du projet de loi élargé tenant compte desdits amendements.

Les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers ont été demandés et vous parviendront dès réception.

Monsieur le Ministre saurait gré à votre Haute Corporation de bien vouloir accorder un traitement prioritaire au projet de loi élargé, étant donné que le Luxembourg s'est engagé auprès de la Commission européenne à ce que le projet soit adopté d'ici l'automne 2021, et ce, dans le cadre de la procédure EU-PILOT 2019-9453 qui constitue une procédure de dialogue informel et de coopération entre la Commission européenne et l'État membre sur les questions relatives au non-respect potentiel du droit de l'UE. La fonction de cette procédure est d'éviter, dans la mesure du possible, l'ouverture formelle d'une procédure en manquement au titre de l'article 258 du TFUE.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre
Ministre d'État
Le Ministre aux Relations
avec le Parlement


Marc Hansen